

PROCES VERBAL DE RÉUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard EYSSARD, Maire.

Présents :

Mesdames Gisèle VALENTE, Dominique UNI, Rosine ROGNIN

Messieurs Lionel JULLIN, Michel CHANCY, Michel HUT, , Pierre FEUGIER, Olivier GAILLARD, Sébastien JANY, Jean-Marc LAPIERRE, Hubert MOTTET, Stéphane TOURNOUD

Membres absents : Mesdames Christelle BOINON, Nadine CHAPRE, Patricia DORIA, Sophie MERCIER

Pouvoir : Monique LARGOT ayant donné pouvoir à Stéphane TOURNOUD

Pierre FEUGIER ayant donnée pouvoir à Hubert MOTTET

1/ COMMISSION TRAVAUX

- Local artisanal :

Monsieur Stéphane TOURNOUD, précise pour ce projet que l'ensemble des marchés ont été notifiés le 17 février 2014 en séance. Les travaux devraient démarrer la 3^{ème} semaine de mars pour une durée de 8 mois.

Plusieurs rencontres ont été organisées pour les futurs baux : Madame COTTE avec l'activité coiffure serait dans le nouveau local et un bail précaire pourrait être proposé à Mme LEMAHIEU pour permettre le lancement de son activité esthétique sans bloquer le bâtiment de « *la Cure* » en cas de rénovation..

Monsieur TOURNOUD propose au Conseil Municipal de voter le monter des loyers afin de pouvoir signer les baux chez Maître LINTANFF , notaire de la commune. Il propose un loyer mensuel pour le local artisanal de 400.00 €/ mois et de 150 €/mois pour le local de « *la Cure* »

Le Conseil Municipal adopte le montant des loyers à l'unanimité.

2/ PLU

Monsieur Stéphane TOURNOUD informe le conseil municipal de l'évolution de ce dossier qui est en phase finale.

Suite à l'enquête publique la commune a répondu à l'ensemble des questions du commissaire enquêteur suite aux remarques des administrés et des personnes publiques associées. L'ensemble des éléments de réponse est consigné dans son rapport.

Le commissaire enquêteur a émis un avis motivé qui est **favorable** au projet de PLU avec quelques préconisations qui sont reprises dans les documents graphiques définitifs qui seront soumis au vote du conseil municipal le 18 mars prochain.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- Achat de la licence IV et mise à disposition au club de football AS VER SAU

Monsieur Le Maire propose de mettre à disposition du club de football l'AS VER SAU la licence IV achetée par la Commune, via une convention à titre gracieux pour une durée de 6 mois. Le club de football devra s'engager à faire participer un de ses adhérents à la formation obligatoire préalable à son utilisation.

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

- *Comité de pilotage des TAP*

Madame Dominique UNI fait compte rendu de la 2^{ème} réunion de pilotage suite à la mise en place des TAP. Il n'y a pas de remarques des parents. En revanche, l'équipe enseignante souhaiterait que la demi-journée de classe ait lieu le samedi matin et non le mercredi car les enfants ont besoin de cette coupure en sachant d'ores et déjà que le DASEN ne donnerait pas un avis favorable. Il est également proposé de faire commencer les enfants à 9h00 au lieu de 8h30 le mercredi, mais cela pose des problèmes pour la sortie de midi aux familles ayant d'autres enfants au collège.

Plusieurs demandes d'ouverture de l'accueil de loisirs ZEBULON le mercredi après-midi avec déjeuner le midi ont été formulées. Une étude sera menée par la prochaine équipe municipale.

La séance est levée à 22h15